

Le journal du chantier DE L'USINE D'AMIANTE N°2

PARUTION DU MERCREDI 6 OCTOBRE 2009

AULNAY-SOUS-BOIS



EXPRESSIONS

**Tribunes libres
aux associations** p6/7



Travaux L'usine sous bulle



CHANTIER
**Suivez
le guide**
p2/5



CALENDRIER
**Les délais
sont tenus**
p4



INTERVIEW
**Gérard Ségura :
"Un chantier
exemplaire"**
p8

Transparence

La parution de ce deuxième numéro témoigne du souci de transparence qui accompagne le chantier de déconstruction et de dépollution de l'ancienne usine d'amiante. Une transparence, voulue par la municipalité et réclamée par les associations regroupées en collectif est mise en oeuvre de façon exemplaire par les intervenants sur le chantier. Dans les limites des questions de sécurité, des visites ont pu être organisées dans l'enceinte même de l'usine, ce qui a permis aux acteurs principaux du dossier, les associations et les élus en tête -dont une partie de l'opposition municipale- de vérifier l'avancée des travaux.

A l'heure où ces pages sont écrites, le chantier abordait une phase de transition : l'ossature métallique, destinée à recevoir les immenses bâches indispensables au confinement des bâtiments à dépolluer, viennent d'être posées. La partie la plus spectaculaire, et paradoxalement la moins visible du chantier, à savoir la pose de la bulle étanche, peut commencer. Jusque là, l'essentiel du travail avait consisté pour les opérateurs à retirer les déchets stockés à l'air libre et susceptibles d'être pollués. Voilà pourquoi l'on a pu voir les ouvriers revêtir un temps leur combinaison de sécurité et puis la retirer sans plus craindre un quelconque danger.

Le chantier avance sans cumuler de retard. L'école du Bourg, transformée en base vie, ne recèle aucune pollution à l'amiante. Des mesures et des contrôles sont effectués journalièrement : à bien des égards, le chantier aulnaysien est considéré par les autorités de tutelle et de surveillance comme un test grandeur nature pour ce type de pollution en milieu urbain.

VISITE GUIDÉE

Le chan

Les travaux sont entrés dans une phase cruciale. Pour mi

1- La base vie



C'est dans les locaux de l'école du Bourg que les opérateurs du chantier ont pris leurs quartiers. Là se trouvent les salles de réunion, les vestiaires, le réfectoire et les sanitaires. La base vie occupe une position centrale au regard des différents bâtiments à traiter. La logistique y occupe sont empace-ment définitif, ce qui ne nécessitera aucun déménagement jusqu'au terme du chantier. De l'avis du personnel, les locaux sont calmes et spacieux, ce qui est apprécié.

2- Le débroussaillage



Les limites de zone ne réclamant pas un confinement ont fait l'objet d'un nettoyage systématique. Les végétaux ont notamment été enlevés ainsi que les gravats. Des arbres ont également été retirés en prenant soin de ne pas déssouder les racines. Il s'agit avant tout de préserver les sols, et même de les stabiliser en vue de leur traitement en toute fin de chantier. A chaque fois, une chape de béton est coulée, opération qui s'accompagne de contrôles environnementaux.



Signature

Un protocole à 400 000€

Un terrain d'entente a pu être trouvé entre les anciens propriétaires du CMMP (Comptoirs des minéraux et matières premières) et la SEMPACT, la société d'économie mixte, proche du Conseil général de la Seine-Saint-Denis, à qui la ville a confié la tâche de superviser l'opération de démolition et de désamiantage de l'usine. Un protocole de délégation de maîtrise d'ouvrage a été signé en préfecture entre la SEMPACT et le CMMP. Cela signifie que la société d'économie mixte devient maître d'ouvrage sur la partie des travaux que l'ancien propriétaire était de toutes façons tenu d'effectuer, à savoir le dépoussièrisme. Le montant du protocole s'élève à 400 000€ à la charge du CMMP.

Travailler comme si vous y étiez

Comprendre ce qui se passe derrière les palissades, nous vous proposons une visite en 10 stations.

3- Le local de production d'air respirable



Le chantier abrite des installations sou-
mises à la plus grande vigilance. C'est
le cas du local de protection de l'air respi-
rable. Avec ses bombonnes et son com-
presseur, cet atelier alimente en oxygène
les opérateurs appelés à intervenir sous la
bulle étanche.

“Les précautions
maximales
sont prises :

on passe tout au peigne fin
quitte à avancer sur des oeufs”

Jean-Pierre Bekmann, architecte, maître d'ouvrage SETEC.

4- La station de filtration des eaux usées



Toutes les eaux qui transitent par le
chantier demeurent dans un volume
confiné. Elle sont systématiquement dé-
cantées et filtrées. Cela est vrai à fortiori
des eaux de rejet, dont celles utilisées
pour la douche des personnels et pour
le nettoyage des outils. Des prélève-
ment et analyses sont effectués trois fois
par semaine.

5- Le Sas



C'est par un couloir confiné que les
ouvriers munis des équipements de
protection individuelle (EPI) accèdent au
sas. Chacun d'eux est relié à des tuyaux
d'alimentation en air repérables grâce à
une couleur différente. Un sas est rac-
cordé à un vestiaire vert où la douche
est prise en commun afin que chaque
opérateur s'autocontrôle. Un autre sas
est dédié au matériel : il est pourvu
d'une poutre de transit des bigbag de
déchets.



LE CHIFFRE

1 800 tonnes

Tout déchet confondu, c'est le total des évacuations
prévues sur le chantier.

6-La zone d'accès aux bâtiments



Cette zone, qui dessert en parallèle les trois bâtiments principaux maintenus en dépression, est désormais confinée. On la voit ici au moment de la mise en place des supports en métal destinés à recevoir les bâches. Une des difficultés du montage de ces échafaudages tient à l'impossibilité de poser le pied sur la toiture dégradée. Les structures en acier galvanisé sont lestées pour éviter de creuser le sol. Elles sont vérifiées par un bureau de contrôle.

Pas d'amiante dans l'école

Avant que la base vie ne prenne ses quartiers dans l'école du Bourg, l'établissement a fait l'objet de toutes les attentions pour s'assurer qu'il ne contenait pas de l'amiante. Les recherches entreprises n'ont rien donné. Des lingettes humides ont même été passées sur les toits et jusqu'au fond des gouttières, sans résultat.

Les sous-sols, pour plus tard

A la fin du chantier, une campagne de recherche de pollution s'attachera à l'état des sous-sols. C'est pour l'heure l'une des énigmes de ce chantier qui pose aussi une hypothèque sur la date de fin des travaux. Un carottage sera effectué sur l'un des bâtiments fin octobre. Cela donnera de premières indications sur la nature et le niveau des pollutions du sol, y compris antérieures à l'activité de l'usine. Le cahier des charges prévoit une dépollution complète des sols permettant l'installation ultérieure de tout type d'activités.

7-Les bâches



Une première bache opaque, destinée à protéger des intempéries, a été tendue sur les glissières aluminium fixées sur les poteaux extérieurs de l'échafaudage. A l'intérieur a pris place une bulle étanche thermosoudée. Le choix du blanc, pour les bâches, offre aux opérateurs une ambiance de lumière plus homogène et une efficacité meilleure contre les ultra-violets.

Délais

Le calendrier est tenu

"Le chantier a atteint son rythme de croisière", selon Jean-Pierre Beckmann, architecte. amiante/déconstruction à Setec bâtiment. Chaque semaine, depuis le lancement des travaux, les inspecteurs du travail et ceux de la CRAM font les vérifications d'usage sur place. "Leurs demandes, que nous prenons soigneusement en compte, n'ont pas stoppé, ni même retardé le chantier", assure encore Jean-Pierre Beckmann. "Et pourtant, nous devons rendre beaucoup de documents et de



graphiques avec des délais de validation. Nous avons terriblement oeuvré en amont. Des mises au point sont intervenues, mais beaucoup de choses ont été anticipées. Le chantier se déroule de la manière dont nous l'avions imaginé. Seule ombre au tableau, la difficulté à obtenir d'EDF la puissance nécessaire au fonctionnement de la lourde logistique du chantier. Les discussions en cours ont fini par aboutir."

Une page se tourne

Avec ce chantier, c'est toute une ville qui est en train de tourner la page de son passé industriel. Un événement qui n'est pas sans entrer en résonance avec l'exposition actuellement en cours à la Halle Chanteloup consacrée à la défunte usine Idéal Standard. Dans cette partie sud de la ville, les riverains subirent eux aussi dès les années 20 les retombées de poussières polluantes, comme en témoigne un pétitionnaire : "une poussière fine pénétrant à l'intérieur des maisons (...) se répand dans les jardins où tout légume souillé devient immangeable". Là encore, un comité de défense s'était constitué dès cette époque...

8-Le mode opératoire



Munis de leur EPI, les opérateurs procèdent, à l'intérieur de la bulle confinée, à la pulvérisation, jusqu'à saturation de l'amiante libre, avec conditionnement au fur et à mesure, ainsi qu'à la dépose des éléments amiante intérieur (plaques dures, bobines de soufflage, plaque fibro stockés). Des engins sont également en action à l'intérieur de la zone confinée.

9- L'extracteur



La mise en place de cette logistique a demandé un lourd temps de travail. L'extracteur, d'une capacité de 50 0003/h, assure la mise en dépression contrôlée. Il tourne 24h sur 24h. Élément essentiel à la bonne marche du chantier comme à la sécurité des opérateurs, il est sous surveillance permanente et son fonctionnement fait l'objet d'un enregistrement en continu. Des tests de fumée sont régulièrement effectués pour repérer des fuites éventuelles.

10-Le pavillon disparu



Ici, côté rue de Mitry, c'est à dire à l'emplacement de l'ancienne entrée de l'usine, existait un pavillon destiné au gardien. Après un curage vert, il a été détruit selon un mode opératoire classique à l'aide d'une pelle de 20 tonnes. Une dalle a été coulée sur place. Le risque amiante ainsi écarté, les ouvriers peuvent utiliser les lieux sans précaution particulière.

Contrôles

Des mesures permanentes



Le chantier, au même titre que le personnel, est en permanence soumis à des recueils de mesures. Ainsi les opérateurs ont-ils à la ceinture des dosimètres susceptibles de leur indiquer le taux de radioactivité. Les déchets aussi, contenus dans les bigbag étiquetés, sont passés au crible et suivis à la trace. Les décharges vers lesquelles ils sont évacués sont sécurisées et équipées de portiques signalant tout dépassement du seuil de sensibilité. Pour n'avoir pas à s'exposer à un refus, le chantier s'impose des taux de tolérance nettement inférieurs aux obligations légales. Enfin, trois points de contrôle sont installés à demeure sur le site afin de vérifier les niveaux d'amiante dans l'air. Des contrôles itinérants complémentaires ont lieu au quotidien. L'évolution de ces chiffres sera rendue public au sein du point informations.

Des engins sous la bulle

Il n'y a pas que les opérateurs qui vont s'activer sous la bulle. C'est assez rare pour l'indiquer, des engins de chantier munis de marteau piqueur et pinces à béton vont également oeuvrer à l'intérieur du confinement. Les personnels ont donc passé des habilitations pour se familiariser avec ces machines. Elles aussi seront soumises au sas de nettoyage et de décontamination.

Des personnels très qualifiés

Depuis le début du chantier, entre 8 et 10 ouvriers sont à la manoeuvre. Tous ont un niveau de compétence qui les rend aptes à intervenir sur un chantier aussi délicat. Certains sont même déjà intervenus sur des centrales nucléaires et présentent les habilitations nécessaires à la problématique nucléaire. Rappelons que l'usine a broyé des années durant du zircon, un produit radioactif.



Un chantier emblématique

Ce chantier a valeur de test pour les autorités compétentes. Mais l'ancienne usine d'amiante suscite beaucoup de curiosité et d'intérêt. Ainsi dans le cadre de Ban Asbestos, association de lutte contre les dangers de l'amiante, une délégation japonaise s'est rendue sur place.

**CETTE RUBRIQUE EST UNE LIBRE
EXPRESSION. LE CONTENU DES
PROPOS TENUS N'ENGAGE QUE
LEURS AUTEURS.**



JEAN-PIERRE POTOT
PRÉSIDENT D'AULNAY ENVIRONNEMENT

“La bulle se pose sur le CMMP”

Après une longue phase de préparation minutieuse du chantier, peu perceptible depuis la route de Mitry, l'opération de désamiantage/déconstruction de l'ancienne usine de broyage d'amiante CMMP a pris durant l'été une autre tournure avec la mise en place des échafaudages et la pose des bâches sur le bâtiment qui longe le cimetière. C'est une preuve visible, tangible de l'avancement des travaux que tous les usagers de la route de Mitry auront pu découvrir et apprécier comme un élément rassurant dans le traitement de cet épineux dossier du CMMP.

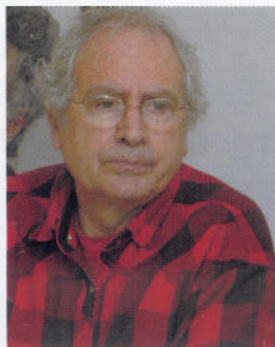
**Pour nous, associations, nous savourons cette victoire après,
pour certains, 14 années de lutte.**

Lors des différentes visites du chantier que nous avons effectuées ces derniers mois, nous avons pu nous convaincre du sérieux de la préparation des opérations de déconstruction sous l'autorité du maître d'œuvre J.P. Beckmann qui nous a informé au fur et à mesure de l'avancement des travaux de préparation du chantier sur les techniques qui sont mises en œuvre pour dépolluer et déconstruire les bâtiments tout en assurant une sécurité maximale pour les ouvriers et les riverains.

Nous avons ainsi constaté que les techniques qui seront mises en œuvre rejoignent tout à fait celles que nous préconisons depuis plusieurs années et qui ont valu aux associations d'être taxées de maximalistes. Les faits nous donnent raison contre l'avis des autorités et autres experts.

Ce sentiment de victoire est malheureusement largement atténué par le fait que dans le volet financement de cette opération, nous sommes très loin du concept pollueur-payeur. La modicité de la participation du CMMP dans les travaux de son ancienne usine est injuste et il faut espérer que l'Etat saura partiellement compenser Financièrement.

Un autre chantier, humain celui là, reste ouvert : celui de la recherche des victimes. Nous avons suggéré plusieurs pistes aux autorités, sans suite à ce jour. Nous en appelons à M.le Préfet pour qu'il respecte l'engagement qu'il a pris en matière de recherche de victimes.



GÉRARD VOIDE
PRÉSIDENT DU COLLECTIF
DES RIVERAINS ET VICTIMES D'AMIANTE

“Un chantier modèle”

La réalisation du chantier est une très grande victoire qu'il faut apprécier à sa juste valeur. C'est la démonstration que lorsque les citoyens se regroupent, aidés des spécialistes, scientifiques, associations, élus, etc ..., la victoire est possible. Ce que nous avons obtenu, c'est l'application de la loi. Pas moins de 4 ans d'interventions acharnées auprès de Préfet, Maire (l'ancien) et les organismes officiels tels STIIC, ADEME, BRGM, Ministères, Inspection du Travail, CRAMIF. Tous, sauf l'Inspection du Travail et la CRAMIF que nous avons réussi à convaincre, acceptaient le chantier à ciel ouvert. Ce chantier aurait été une véritable catastrophe engendrant les nouveaux malades des prochaines décennies.

N'est-ce pas un comble que de se battre pour faire appliquer la loi auprès d'organismes qui sont là justement pour la faire appliquer ! « L'enveloppe totale et étanche à l'air et à l'eau et sous dépression atmosphérique autour des bâtiments à démolir », telle qu'aucune fibre ne puisse s'échapper n'est que l'application des règles techniques pour le retrait d'amiante (arrêté du 14 Mai 1996).

Jusqu'au mois de Juillet, les associations craignaient la remise en cause de cette enveloppe. Le chantier ne pouvait réellement commencer dans sa phase retrait d'amiante qu'avec l'accord du CMMP, l'ancien industriel pollueur à qui revient, au regard de la loi, la responsabilité de dépolluer. Cet accord a été signé en Juillet avec la bénédiction de la Préfecture mais la deuxième partie de la loi « pollueur-payeur » est bafouée. Le CMMP ne payera, semble-t-il, que 5 % de la facture alors qu'elle lui revient entièrement selon le code de l'environnement : « remettre les lieux en l'état, tel qu'aucun danger s'y manifeste » ! Si cette situation reste en l'état, ce sont les contribuables qui paieront. Les victimes, elles, subiront la double peine : après avoir payé dans leur chair, voire de leur vie, la pollution, elles paieront, elles ou leurs familles, la dépollution !

Ajoutons que :

- le niveau de pollution du sol et du sous-sol reste à ce jour encore une grande inconnue qui pourrait venir s'ajouter au coût prévisionnel sans changer la facture du pollueur
- que le CMMP n'a toujours pas remis les résultats des 70 prélèvements dans le sol pris lors de l'arrêt de chantier de Novembre 2006 à la suite de l'intervention de riverains et les associations
- que l'existence de fosses enterrant les broyeurs n'a pas été élucidée

Le CMMP pollueur a menti (voir sa lettre du 21/12/1995), la préfecture a relayé le mensonge (sa lettre du 07/03/1996) ; ils ont ensuite minimisé la pollution. Ce sont les études demandées par les associations qui ont révélé jusqu'à 5 600 000 fibres par centimètre carré déposées sur les charpentes.

Lorsque l'on voit les mesures de sécurité prises aujourd'hui sur le chantier par les professionnels, on mesure l'étendue du mensonge et l'irresponsabilité des autorités :

- de 1991 à 2001, le site était ouvert aux 4 vents, des enfants en avaient fait leur terrain de jeux. C'est l'intervention des associations qui a réussi à le faire clôturer.
- En 2004, le « diagnostiqueur » amiante alertait Préfet et ancien Maire sur l'imminence du danger ; aucune mesure de protection provisoire n'a été prise
- Il a fallu la chute d'éléments dégradés du toit dans la rue du Trianon (cette chute aurait très bien pu se produire dans la cour de l'école maternelle) pour que l'école soit enfin évacuée, après nos lettres recommandées au Préfet et à l'ancien Maire en 2006.

Dans cette affaire, les associations se sont heurtées à beaucoup de mauvaise foi, d'où la satisfaction de voir se réaliser un chantier modèle où tout ce qui n'était techniquement pas possible en réunion en Préfecture le devient. C'était le cas des soi-disant fragilité de l'enveloppe et obstacle des pavillons mitoyens, impossibilité d'utiliser des engins à moteur thermique, de travailler au mouillé, d'utiliser l'adduction d'air pour les scaphandres et de travailler en hauteur, etc.

Devant ce chantier, ma pensée va vers les victimes recensées par les associations (83 malades dont 52 décès) - aucune par les autorités. Combien d'autres ? C'est notre prochaine lutte : obtenir du Ministère de la Santé la recherche des victimes passées, présentes et à venir. Monsieur le Maire nous a promis l'aide de la ville.



ALAIN BOBBIOT

ADDEVA 93

"Nous voulons un chantier exemplaire"

D'ici quelques mois, l'usine d'amiante responsable de tant de souffrances et tant de vies brisées, ne sera plus qu'un mauvais souvenir. Les bâtiments du CMMP auront été démolis. Le site aura été désamianté. Les riverains, les écoliers, les commerçants du quartier pourront enfin vivre, étudier et travailler en paix, sans craindre pour leur santé ni pour leur vie.

Le chantier a commencé. Le désamiantage et la déconstruction se dérouleront sous confinement extérieur global, conformément à la loi, comme le demandaient les associations. La mise sous bulle protégera les riverains. Les poussières dangereuses resteront à l'intérieur.

**L'action commune menée depuis des années
par les associations porte aujourd'hui ses fruits.**

Sans leur détermination, sans la mobilisation des riverains et des parents d'élèves, l'usine aurait été démolie à ciel ouvert, et tout le quartier aurait été contaminé par la poussière d'amiante.

Sans elles, les enfants et les enseignants de l'école mitoyenne n'auraient jamais déménagé.

Sans elles, de nombreuses victimes n'auraient jamais pu être retrouvées ni faire valoir leurs droits. Leurs familles n'auraient jamais été indemnisées.

Nous pouvons être fiers du travail accompli. Que chemin parcouru, depuis l'époque où Nicole et Gérard Voide ont engagé ce combat, il y a quatorze ans !

La phase d'installation du chantier se termine. Celle du désamiantage et de la déconstruction commence. Nous voulons que ce chantier soit exemplaire, tant pour la sécurité que pour l'information des citoyens.

Les associations se sont rendues plusieurs fois sur le site. Elles ont apprécié la qualité des mesures de prévention. Elles exerceront un contrôle vigilant sur le déroulement des travaux

Les Aulnésiens ont droit à une information précise et complète sur ce chantier. En juillet, un bungalow a été installé dans ce but, route de Mitry.. Il est resté fermé. Nous demandons qu'il ouvre très vite avec des documents, des photos et des explications...

Ces travaux vont coûter cher. La sécurité des travailleurs et des riverains est à ce prix. La facture pourrait même s'alourdir, si l'on découvre de grandes quantités d'amiante dans le sous-sol. C'est le pollueur qui devrait être le payeur, comme le veut la loi. Or l'accord signé en préfecture au mois de juillet fixe la contribution du CMMP à un niveau dérisoire (sans doute moins de 5% du total), laissant tout le reste à la charge des contribuables...

L'usine d'amiante a brisé des vies, elle a semé la souffrance et le deuil dans des familles : 85 morts, plus de 50 décès recensés par les associations. La liste n'est pas close. Longtemps après la disparition des bâtiments, de nouvelles maladies de l'amiante surviendront encore chez des personnes exposées il y a 30, 40 ou 50 ans. Les artisans de ce désastre sanitaire ne doivent pas échapper à leurs responsabilités. Quant aux pouvoirs publics, qui ont fermé les yeux et laissé faire pendant un demi-siècle, le moins qu'ils puissent faire aujourd'hui, c'est de contribuer à la recherche active des personnes contaminées par l'amiante. Ils s'y étaient engagés. Les associations sont les seules à l'avoir fait jusqu'ici.



ANNIE THÉBAUD-MONY

DIRECTRICE DE RECHERCHE À L'INSERM,
DIRECTION D'UN GROUPEMENT
D'INTÉRÊT SCIENTIFIQUE SUR LES CANCERS
D'ORIGINE PROFESSIONNELLE, GISCOP93,
UNIVERSITÉ PARIS-13, BOBIGNY,
BAN ASBESTOS-FRANCE.

"Appliquer le principe pollueur/payeur"

Vous avez accompagné une délégation japonaise à proximité du chantier ?

• **Annie Thébaud-Mony** : Le Japon a interdit l'amiante en 2004, plus tard qu'en France. Le pays se pose à présent toutes les questions liées aux maladies industrielles et aux opérations de dépollution. Cette délégation était composée d'historiens, de scientifiques et de juristes. Ils se sont montrés très intéressés par le cas d'un chantier de friche industrielle comme celui d'Aulnay, y compris sur les aspects de démocratie. Seule frustration, le point information n'était toujours pas ouvert...

Le chantier est lancé mais votre rôle ne s'arrête pas pour autant ...

• **A.T.M.** : Ce qui se passe sur le chantier me soucie au premier degré comme directrice de recherche à l'Inserm et membre d'un groupement d'intérêt scientifique sur les cancers professionnels. Je reste très attentive aux conditions de travail des ouvriers, en particulier à l'intérieur de la bulle. Or nous avons peu d'information sur les conditions effectives de réalisation du chantier.

Vous estimez que l'ancien propriétaire du site s'en sort à bon compte...

• **A.T.M.** : En effet, je trouve assez inadmissible que les pouvoirs publics, en l'occurrence le Préfet, représentant de l'Etat, n'utilise pas les pouvoirs qui sont les siens pour contraindre le CMMP à prendre en charge la facture de la dépollution et de la remise en état du site. Je rappelle que la pollution de ce site est de sa seule responsabilité et qu'il serait justice que s'applique le principe pollueur/payeur. D'autant que cet exploitant continue ses activités et gagne beaucoup d'argent par ailleurs.

Vous craignez un précédent ?

• **A.T.M.** : Si rien n'est fait pour que le CMMP paie la facture de la déconstruction du site, les pouvoirs publics instaurent un exemple déplorable en faisant porter le poids de la facture sur les contribuables, ce qui n'est acceptable ni au titre des victimes, ni au titre de la santé publique. Une partie de cet argent aurait déjà dû permettre d'entreprendre un véritable travail de recherche des personnes décédées et atteintes de maladie. Pas plus tard que ce matin, dans l'enquête GISCOP, on me signalait un nouveau cas de cancer dans le périmètre d'Aulnay directement imputable à l'usine d'amiante.

“A la fin des travaux,
ce site industriel sera
le plus propre de France”

Vous avez visité le chantier. Votre sentiment ?

Gérard Ségura : C'est très impressionnant. A la fois par le niveau des précautions prises et par les dimensions des travaux. J'ai été frappé par cette réflexion du maître d'oeuvre selon laquelle installer une bulle, c'est construire un bâtiment plus grand que celui que l'on détruit. On peut dire qu'après une lutte exemplaire pour obtenir la dépollution selon les règles légales, nous avons un chantier de déconstruction tout aussi exemplaire dans sa mise en oeuvre.

La ville s'est engagée à la transparence...

G.S. : Une grande partie du chantier est confinée. Cela nous oblige à d'autant plus de transparence, surtout en cette phase décisive de la mise en place de la bulle étanche. Le point Informations ouvre ses portes. Et une initiative publique, auprès des riverains, sera prise ce mois-ci. Enfin, je me réjouis de ce que les associations, dont on sait la part décisive qu'elles ont prises dans le projet de dépollution, aient accès aux lieux comme à toutes les données disponibles.

Certains regrettent que l'ancien propriétaire de l'usine ne soit pas davantage mis à contribution...

G.S. : En héritant de ce lourd cotentieux sanitaire, juridique et financier, nous étions confrontés à un choix très simple. Poursuivre une bataille juridique qui durerait depuis dix ans ou



trouver une ouverture permettant d'engager rapidement le chantier. Une première avancée est intervenue avec la signature en préfecture du protocole. Croyez que nous continuons à mettre le maximum de pression pour arracher davantage, et cela en sollicitant plusieurs sources possibles de financement, notamment auprès de l'État. N'oublions pas, enfin, que le déménagement de l'école du Bourg qui aurait fini par coûter à la ville plus cher que la dépollution sans préjuger des dangers sanitaires toujours menaçants.

Peut-on espérer une rentrée 2010 dans les locaux rénovés de l'école du Bourg ?

G.S. : En principe, le chantier de l'usine s'achève en mars prochain. Et sauf mauvaise surprise émanant d'une éventuelle pollution des sols, le calendrier devrait être tenu pour une rentrée 2010 dans les locaux mis à neuf de l'école du Bourg. Le montant de la rénovation s'élève à 500 000€. Autant dire que la communauté scolaire aura un double motif de satisfaction.

Est-il trop tôt pour évoquer ce qui remplacera l'usine sur l'espace devenu vacant ?

G.S. : Une fois que le chantier sera terminé, cet ancien site industriel sera le plus propre de France. Pour l'heure, j'ai une certitude quant à l'avenir : il y aura un espace vert.

→ Ouverture du point Informations

Une espace en libre accès, réservé à l'évolution des travaux du chantier, ainsi qu'à la diffusion des mesures effectuées, est ouvert à proximité immédiate de l'ancienne usine :

du lundi au vendredi de 16h à 19h.



“Aujourd'hui, nous pouvons enfin
nous projeter vers l'avenir”

ALAIN AMÉDRO,

ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DE L'URBANISME, DES ESPACES VERTS, DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ENVIRONNEMENT, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AGENDA 21. CONSEILLER RÉGIONAL

... Au cours de la visite du chantier, j'ai été frappé par le professionnalisme, la rigueur et les efforts de transparence du maître d'œuvre et de son équipe. Je crois, en même temps, qu'il n'est pas trop tôt pour se projeter vers l'avenir, au nom même des victimes, et se poser la question de ce qui remplacera l'usine d'amiante. Pour ma part, je serais assez favorable à l'implantation dans ce quartier stratégique, à la jonction de la gare et du Vieux-Pays, d'un éco-quartier de nature à adresser un signe fort aux générations futures.”